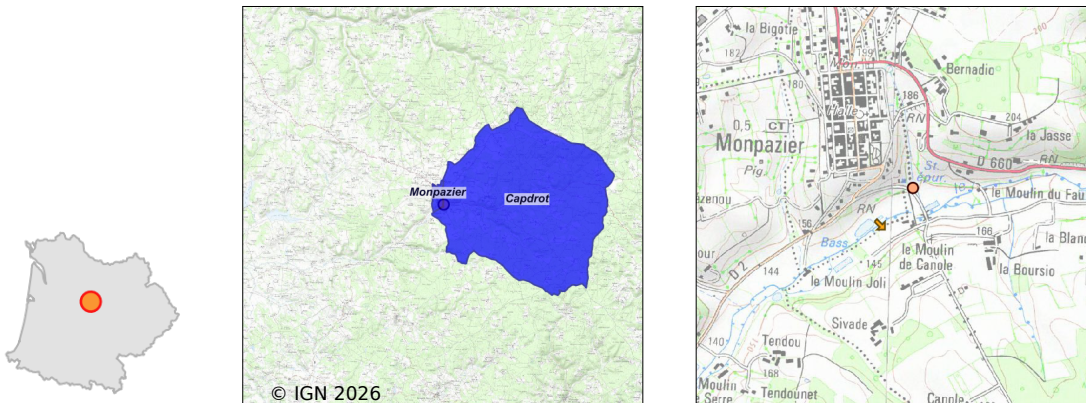


Système d'assainissement 2024

CAPDROT (MONPAZIER N°2)

Réseau de type Séparatif



Station : CAPDROT (MONPAZIER N°2)

Code Sandre	0524080V001
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES DORDOGNE-
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	août 2021
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk, Ngl et Pt phy-chi)
Capacité	1 600 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	96 Kg/j
Charge nominale DCO	240 Kg/j
Charge nominale MES	144 Kg/j
Débit nominal temps sec	264 m3/j
Débit nominal temps pluie	345 m3/j
Filières EAU	File 1: Stockage avant traitement, Prétraitements, Boues activées faible charge, aération p
Filières BOUE	File 1: Filtres plantés de roseaux
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	533 400, 6 399 863 - Coordonnées établies (précision du décimètre)
Milieu récepteur	Rivière - Le Dropt

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Capdrot depuis 1964

100% de Monpazier depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Le volume annuel traité est de 62400m³. 423 abonnés sont facturés.

Le taux de charge hydraulique moyen est de 65%

La capacité hydraulique nominale a été dépassée durant 27 jours mais il ne s'est produit aucun déversement du trop-plein du bassin tampon.

Station d'épuration

Les rendements épuratoires établis à partir des deux bilans d'auto-surveillance sont très bons, supérieurs à 95%.

La concentration des paramètres analysés est très satisfaisante. Les exigences de l'arrêté préfectoral sont atteintes.

Concernant les prescriptions du suivi du milieu une seule analyse du Dropt a été réalisée en amont du rejet de la station le 24/10/24. L'analyse exigée en aval n'a pas été réalisée.

La roue du pont racleur a été changée.

La consommation électrique a nettement diminué en 2024 avec 73 400KWh consommés.

Le traitement physico-chimique avec le chlorure ferrique est optimal.

Les roseaux des lits de séchage plantés de roseaux sont denses.

Le furet a été utilisé pour nettoyer les drains de collecte.

Sous produits

Les refus de dégrillage sont quantifiés et évacués avec les ordures ménagères.

Les graisses et sable ont été stockées dans les fosses dédiées à ces sous-produits.

L'estimation de la production de boues théorique annuelle est calculée à partir des bilans de pollution réalisés et de cinq modèles mathématiques. Les bilans non représentatifs ne sont pas pris en compte (très forte dilution par des eaux claires parasites par exemple) et une pondération saisonnière peut être réalisée si la charge évolue significativement au cours de l'année (affluence touristique par exemple). Les valeurs extrêmes issues des calculs sont écartées afin de proposer une estimation représentative de la production de boues.

Un coefficient de majoration de 1,1 est appliqué car une déphosphatation existe.

Production de boues théorique (kg de MS) : 11 100 à 13 200

Production de boues réelle (kg de MS) : 13835

Ecart (%) : 14

Pour les stations comprises entre 200 et 2000 équivalents-habitants, la production de boues est prise en compte pour le calcul du coefficient de modulation de la redevance Agence de l'Eau, dans la rubrique « performance du système d'assainissement ».

La production de boues réelle serait comparée à une valeur théorique édictée par arrêté ministériel, à partir seulement des bilans d'auto-surveillance disponibles sur l'année. Ce calcul impacterait la redevance de l'année n+2.

Production de boues théorique retenue pour le calcul de la redevance Agence de l'Eau

(kg de MS) : 15 900

Production de boues réelle (kg de MS) : 13 835

Comparaison (%) : 87

L'écart entre la production réelle de boues et le calcul théorique de l'Agence de l'Eau déterminerait un des coefficients de modulation pris en compte dans le calcul de la redevance :

Comparaison de la production de boues théorique avec la production réelle : Abattement du montant de la

redevance

-Supérieur ou égal à 75 % - 10 %

Cette évaluation n'est qu'indicative, sur la base des informations connues à date où ce calcul a été réalisé. Ce coefficient de modulation sera déterminé par l'Agence de l'Eau suivant les termes de la réglementation en vigueur.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0524280V001 MONPAZIER (CAPDROT)

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	168 m3/j	49 %			142 m3/j	
DBO5	40 Kg/j	42 %	240 mg/l	99 %	0,4 Kg/j	3 mg/l
DCO	98 Kg/j	41 %	580 mg/l	96 %	4,3 Kg/j	30 mg/l
MES	49 Kg/j		290 mg/l	98 %	1,2 Kg/j	8,4 mg/l
NGL	8,3 Kg/j		50 mg/l	98 %	0,2 Kg/j	1,4 mg/l
NTK	8,2 Kg/j		49 mg/l	98 %	0,1 Kg/j	1 mg/l
PT	1,2 Kg/j		6,9 mg/l	94 %	0,1 Kg/j	0,5 mg/l

Problèmes rencontrés en 2024

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0524080V001>